



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

27 Juillet 2016 – 19 h 30 – (convocation du 21 Juillet 2016)

.....

**PRESENTS** : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Pierrette QUEROL, Monsieur Régis FONTES, adjoints, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Serge FALIP, Madame Hélène CALVET-BEDOS, Madame Colette BRUNEAU, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Sandrine GALTIER, Madame Karine SAUVAGNAC, Monsieur Richard VERLAGUET, Madame Martine MOULY CHARLES, Madame Jeannine CASTELLANI, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul SCARAMOZZINO

**Absents** :

Madame Christine POU GALAN (excusée) donne pouvoir à Madame Pierrette QUEROL.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de rajouter à l'ordre du jour, la régularisation des écritures 2015 concernant l'avance pour l'opération Branchements Eau Potable.

**Pour :**                **15**                    **Abstention :**                **0**                    **Contre :**                **0**

Monsieur le Maire ouvre le Conseil par une minute de silence en mémoire des victimes de Nice et de l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray.

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC 2016**

Monsieur Serge FALIP informe l'Assemblée Délibérante que dans le cadre du programme d'Eclairage Public 2016, une consultation a été lancée.

Il s'agit de remplacer les luminaires existants par des luminaires de type RLight RAL 9005 en 32 LED et de remplacer les lanternes de style identique à l'existant.

Ces remplacements auront lieu dans les localisations suivantes : Avenue de la Pradelle, Impasse Enric Coste, Chemin de la coût, Chemin Camille Desmoulin, Chemin des Genêts, rue de la creuse, impasse de l'ancien courrier, Chemin des Prades, Chemin de la Paragrette.

Deux entreprises ont remis une offre dans les délais :

- L'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour un montant de 20 394 € HT.
- L'entreprise TRAVESSET pour un montant de 21 366.11 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICE pour un montant de 20 394.00 € HT.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISSION DE RECEPTION EAUX USEES CHEMIN DE LA PARAGRETTE**

Monsieur Régis FONTES informe l'Assemblée Délibérante que pour les opérations de réception des travaux d'assainissement Eaux Usées Chemin de la Paragrette, une consultation a été lancée.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- Prix de la prestation : 60%
- Mémoire explicatif : 40%

Trois entreprises ont remis une offre dans les délais :

- L'entreprise Assainissement 34 qui obtient la note de 9.60/10
- L'entreprise CITEC Assainissement qui obtient une note de 8.08/10
- L'entreprise SARP Méditerranée / SOMES qui obtient une note de 7.19/10

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse : l'entreprise Assainissement 34 pour un montant de 1 208.20 € HT.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2016 AUX ANCIENS COMBATTANTS**

Monsieur Thierry BERNARD informe l'Assemblée Délibérante de l'attribution d'une subvention 2016 pour l'association des « Anciens combattants » d'un montant de 300 €.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante, de se prononcer sur cette subvention.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

### **SUBVENTION PROGRAMME « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » (TEPCV)**

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante que le « Pays Haut Languedoc et Vignobles » dispose d'une enveloppe pour le financement d'opérations prévues dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

L'acquisition d'un véhicule électrique pour le service technique de la Commune peut prétendre à ce programme.

L'acquisition de ce véhicule s'élève à 20 190 € HT.

Le financement est le suivant :

- TEPCV : 5 000 € (24.77%)
- Etat, bonus écologique : 6 300 € (31.20%)
- Autofinancement : 8 890 € (44.03%)

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur cette subvention et de désigner monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO comme élu référent.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

### **PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO rappelle que la commune d'Hérépian se situe à la confluence de la Mare et de l'Orb ce qui rend son territoire inondable par ces cours d'eau.

Il indique aussi que la commune est aussi drainée par des cours d'eau réagissant très rapidement aux précipitations intenses que sont le Rieu Pourquoié, affluent de rive droite de l'Orb mais aussi également par le ruisseau des Arénasses en rive gauche qui conflue avec l'Orb au niveau du pont de Béziers.

La composition de la cellule de crise ne change pas.

Par contre, il informe que suite aux dernières inondations de 2014, la carte d'action a été étendue afin de prévoir en amont un risque éventuel en cas de précipitations intenses. L'ensemble des propriétaires qui sont concernés ont été identifiés et répertoriés afin de pouvoir les contacter rapidement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

### **REALISATION D'UN LOCAL DE SERVICE**

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que pour des raisons sanitaires, il est souhaitable de réaliser un local de service, avenue René Cassin.

Ce local permettrait d'accueillir d'une part des toilettes publiques et d'autre part, les containers d'ordures ménagères.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'autorisation de réaliser un local de service rue René Cassin.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

**DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Madame Pierrette QUEROL, informe l'Assemblée Délibérante qu'une régularisation d'écritures comptables doit être effectuée sur 2015.

Il s'agit de régulariser l'avance versée en 2015 à l'entreprise FAURIE pour l'opération des Branchements Eau Potable.

Il s'agit de virements de crédits qui ne modifient pas l'équilibre budgétaire du Budget Primitif 2016.

**Dépenses d'investissement**

Article 238 avances versées – chapitre 041 = + 5 800 €

Article 2158 Autres – chapitre 21 = - 5 800 €

**Recettes d'investissement**

Article 21756 Matériel spécifique d'exploitation – chapitre 041 = + 5 800 €

Article 131 Subventions d'équipement – chapitre 13 = - 5 800 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de valider les mouvements de crédits présentés.

**Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0**

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H00.**

**Le Maire  
Jean-Louis LAFAURIE**

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Herpian, Hérault. The seal features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text 'MAIRIE D'HERPIAN' at the top and 'HERAULT' at the bottom. A blue ink signature is written across the seal.